

## **Manche : la commune de Brix pourrait perdre une classe parce qu'elle est "socialement favorisée"**

*Par Katia Lautrou, France Bleu Cotentin*

C'est un critère qui est apparu dernièrement dans le mode de calcul des effectifs des écoles. On ne tient plus seulement compte du nombre d'élèves mais aussi des **différences de situation économique, sociale et géographique entre les communes**. Un critère déterminé en fonction du revenu fiscal de référence calculé par l'INSEE. Et selon ce critère Brix est donc considéré comme une commune socialement favorisée. Elle pourrait donc se voir privée d'une classe à la rentrée prochaine au profit d'une école située dans un village moins bien loti. Averti il y a 15 jours de cette éventualité **le maire de Brix Pascal Lebruman** ne décolère pas : *" c'est quand même injuste quand on sait les efforts qu'on a fait sur la commune pour la développer. Les effectifs de l'école sont stables et devraient même augmenter. Sans vouloir dramatiser les choses ça va impliquer des classes de CM1 et CM2 à 30 élèves. c'est trop"*.

Brix serait donc, selon ses nouveaux critères, une commune socialement favorisée, impensable pour le maire Pascal Lebruman : *"c'est étonnant parce que la commune de Brix est une commune essentiellement rurale d'une part et ouvrière. Il y a aussi ici de la misère, des difficultés de fin de mois, on n'est pas des nantis"*.

**On devrait connaître la décision finale avant la fin du mois à l'issue de la réunion du Conseil Départemental de l'Education Nationale**

*La pétition peut encore être signée jusqu'à ce mardi soir dans les commerces et à la mairie de la commune. Elle sera adressée à l'inspection académique en vu d'obtenir un RV.*